



TERMES DE REFERENCES DE PRESTATION DE SERVICES

**Pour la réalisation de travaux d'aménagement de mini-forages dans
la commune de Ndogo Babacar/ Village Sinthiou Aladji Mody Ba**

Numéro de projet : 100 – 900 - 1673

Pays du projet : Sénégal

**Titre du projet : Plaidoyer pour des politiques agricole et foncière durables basés sur des
territoires agroécologiques résilients (PSAD – TAER)**

Bailleur : MISEREOR

Mise en œuvre par Enda Pronat, ONG sénégalaise, basée au 54, rue Carnot-Dakar

Contact : pronat@endatiersmonde.org / +221 33 889 34 39

Durée du projet : 36 mois

Avril 2023

1. CONTEXTE GÉNÉRALE

L'insécurité alimentaire au Sénégal est étroitement liée à la pauvreté en général, en particulier dans les ménages ruraux, qui souffrent de conditions économiques et environnementales défavorables. Cependant, il a été démontré que les systèmes de production agroécologique des exploitations familiales sont capables de permettre, d'assurer ou de restaurer la sécurité alimentaire locale, les services écosystémiques et la biodiversité pourvue que certaines conditions sont réunies.

La recherche-action menée par Enda Pronat a évolué vers une approche globale et systémique qui intègre : la promotion de l'agroécologie, la prise en compte des problématiques de genre, l'éducation environnementale, la valorisation des produits locaux, le plaidoyer pour une sécurisation foncière des sociétés paysannes, une gestion durable et communautaire des ressources naturelles, et des politiques agricoles durables qui soutiennent les exploitations familiales. Son intervention dans ce processus permanent de recherche-action avec les paysanne-s, s'appuie sur l'étroite collaboration avec des partenaires institutionnels techniques et financiers de la recherche et du développement.

Ainsi, depuis les années '80, Enda Pronat expérimente avec les communautés locales à travers une démarche participative basée sur la recherche action, des méthodes agro-écologiques et prône leur inclusion dans les politiques publiques auprès des décideurs pour une mise à l'échelle.

Depuis plus de 25 ans, Enda Pronat intervient auprès des communautés dans la zone de Koussanar, le terroir traditionnel du Niani et du Wulli, dans la recherche des solutions et leur application face aux nombreuses difficultés des exploitations agricoles familiales dans les systèmes sous-pluie et d'irrigation / arrosage de la contre-saison. L'approche de la recherche-action avait permis la mise en place d'alternatives aux pratiques courantes d'une agriculture à forte utilisation de produit chimique, dans de modestes exploitations familiales agricoles et des jardins de groupements des femmes, et des approches inclusives de gestion communautaire des ressources naturelles.

Cependant, pour développer et mettre à l'échelle les pratiques et les modes organisationnels caractérisant ce processus de transition agroécologique, les communautés font face à plusieurs contraintes en ce qui concerne l'accès aux ressources fondamentales dont l'eau. Cette dernière nécessite de plus en plus d'effort suite à la raréfaction des nappes peu profondes et la demande en forte croissance due à la croissance démographique, le développement du maraîchage de contre-saison sèche et de l'élevage (de case et pastorale), ainsi que l'afflux saisonnier de plus en plus fort du cheptel des transhumants du Nord du pays. Les points d'eau existants, puits traditionnels et modernes, n'arrivent plus à satisfaire tous ces besoins, notamment pendant la deuxième moitié de la saison sèche. C'est notamment le bétail des villages et hameaux de Sinthiou Aladji Mody BA un réceptacle de troupeaux des transhumants qui doit être amené régulièrement vers les terroirs voisins de la Gambie pour abreuvement.

Dans le cadre des appuis qu'elle fournit sur le terrain aux populations locales pour améliorer cette situation, l'ONG Enda Pronat souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'un mini forage dans le village de Sinthiou Aladji Mody BA (commune Ndogo Babacar) en vue de :

- Assurer un approvisionnement correct du village en eau domestique à partir d'une borne fontaine publique et un bassin de stockage surélevé ;
- Assurer l'abreuvement du bétail à partir de deux abreuvoirs connectés ;
- Faciliter l'installation d'un jardin maraîcher et fruitier dans le village ;

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Il est prévu : l'installation d'une pompe solaire immergée, l'aménagement de bornes fontaines, la construction d'un réservoir et de deux abreuvoirs et de quatre bassins.

Il s'agit ici d'abord des TdR pour les travaux en génie civil.

2.1. Construction des réservoirs étanches en béton armé de 20m3

Il est prévue la construction d'un réservoir étanche en béton armé de 20 m³ dosé à 350kg/m³, surélevé à 3m du sol et soutenu par 4 poteaux de béton armé (voir plan, section 25cm x 20cm sur 02 chainages, semelles enterrées à 1m) avec tout le dispositif de raccordement au réseau d'irrigation ainsi que toutes sujétions de mise en œuvre

Ce prix intègre le raccordement au forage et permettra un fonctionnement automatique, et aussi toutes les sujétions (Peinture, escalier...)

Pour des raisons de sécurité, le réservoir sera ceinturé à la mi-hauteur par un chainage horizontal qui croisera le prolongement des poteaux périphériques.

La surface de base du réservoir est une dalle étanche de béton de 20 cm d'épaisseur.

Le réservoir sera fermé par le haut avec une dalle de béton de 10 cm d'épaisseur percée d'une trappe de contrôle de 50 cm x 50 cm.

2.2. Aménagement de bornes fontaines publiques

Sont prévues : deux borne fontaines au centre du village. Les bornes fontaines seront munies d'une vanne d'arrêt et de 2 robinets. Chaque borne fontaine sera aménagée d'une aire béton anti-bourbier de 3m de diamètre.



Localisation des installations

Villages	Repère forage	Distances avec forage		
		BF	Jardin	Abreuvoir
Sinthiou Aladji Mody BA	06°05416	100m	150m	200m

	15°01327			
--	----------	--	--	--

2.3. Construction des abreuvoirs pour le bétail

Deux (2) abreuvoirs pour le bétail de 2,5 m³ (6m x 0,8m x 0,5m) seront construits. Ils seront positionnés à 200 mètres du forage et raccorder avec le réservoir.

Toutes les constructions doivent prévoir des places pour des raccordements / des adductions adéquates.

3. MÉTHODOLOGIE DE CONDUITE DES AMENAGEMENTS

La démarche méthodologique dans le cadre de la présente mission est laissée à la discrétion du prestataire.

Toutefois, elle doit intégrer les phases suivantes :

- La prise de contact avec le commanditaire et la remise des sites à aménager ;
- La séance de cadrage technique et méthodologique ;
- Les entretiens avec les bénéficiaires ;
- L'édition d'un rapport en fin de travaux comprenant le schéma de chaque forage
- La validation du rapport provisoire et définitif.

Il est recommandé de mettre à profit les ressources humaines locales dans tous les travaux qu'elles sont en mesure de réaliser sans compromettre la qualité du travail, ni le respect des délais fixés par le contrat qui sera signé.

4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE ET DE QUALIFICATION

La présente demande de renseignements et de prix est ouverte et s'adresse aux entreprises éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux.

Expérience de l'équipe des travaux :

- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire dans au moins deux (02) marchés en travaux d'aménagement ou d'installation de périmètres irrigués avec des travaux de génie civil (robinet et abreuvoir de bétail etc...), pour les cinq (05) dernières années (2018 à 2022), avec une valeur minimale de vingt millions de francs (20 000 000 F) CFA ; Ces références devront être justifiées par des attestations de services faits délivrées par des maîtres d'ouvrage.
- Connaître la zone du projet et parler la langue *poular* serait un atout.

5. DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comprendre :

- Le dossier administratif (à annexer)
- L'offre technique

- L'offre financière

→ **Dossier administratif**

Le soumissionnaire devra joindre à son offre les documents administratifs suivants :

- Lettre de soumission de l'Offre ;
- La copie légalisée des documents originaux de constitution en société ou du statut légal ;
- L'acte d'enregistrement du siège de l'entreprise du Soumissionnaire légalisé ;
- Le certificat de non faillite ou la déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation des biens ou de faillite ;
- L'Engagement sur l'honneur que le candidat est en règle vis-à-vis de l'IPRES, la Caisse de Sécurité Sociale, l'Inspection du Travail et l'administration fiscale.

→ **Offre technique**

Ce document devra comprendre :

- Le cahier des spécifications techniques visé et paraphé par le soumissionnaire. Ce document intègre un document de 5 pages au maximum qui explique la méthode et la démarche d'intervention proposée en correspondance avec les activités à mener et le calendrier de réalisation ;
- Un argumentaire d'une (1) page maximum qui justifie les compétences acquises par le prestataire pour assurer la présente prestation ;
- La liste du matériel disponible pour l'exécution des travaux (à annexer) ;
- Le projet de contrat revêtu de la mention «lu et approuvé » ;
- Tout autre formulaire devant être rempli et soumis conformément aux instructions aux soumissionnaires formulées dans le dossier de Demande de Renseignements et de Prix.

→ **Offre financière**

Ce document devra contenir le bordereau des prix unitaires et le Devis Estimatif et Quantitatif. Le coût de l'offre faite par le soumissionnaire devra être calculé sur la base des quantités définies dans la demande de renseignement des prix appliqués aux prix unitaires.

Les prix du présent marché sont réputés comprendre les montants dus au titre de la TVA.

L'Entrepreneur aura à sa charge l'établissement de toutes opérations nécessaires à la réalisation des travaux dans les règles de l'art.

6. DUREE DE LA MISSION ET REMUNERATION

Le délai de réalisation des prestations est de trente (30) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Les travaux seront payés à l'entrepreneur par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées conformément aux prescriptions du marché.

Les modalités de paiement seront de :

- 70% au démarrage des travaux
- 30 % après livraison

Des Pénalités pour retard dans l'exécution des travaux sont prévues et se présentent comme suit : **1/250ième du montant du marché par jour calendaire de retard.**

7. RECEPTION DES OFFRES ET CHOIX DE L'OPERATEUR

a. Envoi des offres et délai de soumission

Les offres rédigées en langue française devront être envoyées à Enda Pronat en deux fichiers séparés intitulés « Offre Technique » et « Offre Financière » à l'adresse suivante : pronat@endatiersmonde.org copie à ardojuniors@gmail.com. TEL : 33 889 34 39 ou 77 628 67 98

Mettre en objet du mail : Offre aménagement mini-forage Ndogo Babacar.

Les offres doivent être reçues par enda pronat à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le **08 mai 2023 à 12h00min**

Les offres sont valables pendant **trente (30) jours** à compter de la date limite de leur dépôt.

Tout dossier reçu par l'employeur après la date et l'heure ci-dessus mentionné ne sera pas accepté. Une garantie de soumission n'est pas exigée.

b. Ouverture des plis et évaluation

L'Autorité contractante ouvrira les plis, le 10 mai 2023

Un PV d'ouverture des plis sera envoyé à tous les soumissionnaires, il sera mentionné dans ce PV les noms des candidats et le montant total de leurs offres.

Avant l'évaluation détaillée des offres, l'Autorité contractante vérifiera que les offres ont été signées, sont conformes aux conditions requises dans le dossier de DRP et ne comportent pas d'erreurs de calcul.

En aucun cas, l'Entrepreneur ne peut se prévaloir de l'insuffisance de renseignements fournis par le Maître de l'ouvrage pour revenir en cours d'exécution du marché sur les prix qu'il a proposés ou demander une quelconque indemnité.

Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel aux dispositions du présent dossier de DRP, c'est à dire comporte des déviations substantielles aux termes, conditions et spécifications, elle sera alors rejetée.

Les offres considérées conformes sont vérifiées par l'Autorité contractante. Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut. Si un soumissionnaire refuse d'accepter la correction, son dossier sera rejeté.

c. Attribution du contrat

L'Autorité contractante attribue le contrat au candidat dont l'offre a été considérée conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres et qui aura offert le prix évalué le plus bas.

Avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Autorité contractante notifiera à l'attributaire du contrat que son offre a été retenue. Cette lettre précise le montant que l'Autorité contractante paiera à l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux spécifiés par le marché.

L'Autorité contractante informera les autres candidats du rejet de leurs offres.

Schéma descriptif de l'aménagement

